



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **23 mai 2011**

Délibération n° 2011-2260

commission principale : **urbanisme**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Saint Priest**

objet : **Centre-Ville - Opération de renouvellement urbain (ORU) place Roger Salengro - Ouverture et modalités de la concertation préalable**

service : **Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement**

Rapporteur : Madame David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 13 mai 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 25 mai 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, MM. Balme, Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benekadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Morales, Muet, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Desseigne), Mme Vullien (pouvoir à M. Abadie), MM. Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Passi (pouvoir à M. Réale), Mme Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), MM. Chabert (pouvoir à M. Lelièvre), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Léonard (pouvoir à Mme Cardona), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Nissanian (pouvoir à Mme Tifra), Pillon (pouvoir à M. Fleury), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel), MM. Rousseau (pouvoir à M. Suchet), Schuk (pouvoir à M. Grivel), Vincent (pouvoir à M. Da Passano).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Giordano, Le Bouhart, Mme Perrin-Gilbert, M. Turcas.

Séance publique du 23 mai 2011

Délibération n° 2011-2260

commission principale : urbanisme

commune (s) : Saint Priest

objet : **Centre-Ville - Opération de renouvellement urbain (ORU) place Roger Salengro - Ouverture et modalités de la concertation préalable**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 mai 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le centre-ville de Saint Priest a été retenu comme site d'une opération de renouvellement urbain (ORU). Le projet de la place Roger Salengro est situé dans ce périmètre. Il concerne la place elle-même et ses abords immédiats : la rue Henri Maréchal jusqu'à la rue Maréchal Leclerc, le sud de la rue Gallavardin jusqu'à la rue Maréchal Leclerc, le carrefour de la route départementale (RD) 318 et de la rue Henri Maréchal, l'îlot entre la rue Anatole France et la rue Aristide Briand. Ce projet de réaménagement est inscrit dans la dynamique de requalification du centre-ville. En effet, cet espace, situé à l'entrée sud de la commune, présente de forts enjeux urbains, commerciaux et de déplacements.

L'objectif de ce projet est de valoriser cette place en un véritable lieu de vie publique avec des usages de commerces, de marché forain et de passage. Cet espace est à conforter dans sa fonction d'entrée du centre-ville et de lien inter-quartiers entre le secteur de la gare et le centre-ville.

Plus précisément, il s'agit de :

- conforter le marché qui, actuellement, comprend 45 forains en alimentaire et 58 forains en non alimentaire,
- valoriser l'armature commerciale sur la rue Henri Maréchal en améliorant l'accessibilité et la lisibilité,
- créer un ou plusieurs espaces d'agrément et de détente renforçant l'attractivité de l'ensemble de l'espace public, en articulant ce projet avec la résidentialisation des habitations à bon marché (HBM) et en conservant le square situé au nord de la cour de l'école,
- réorganiser la circulation, en améliorant la fluidité du trafic au carrefour RD 318 et en supprimant le tronçon de la rue Anatole France le long de la place Roger Salengro,
- optimiser le stationnement en dehors des jours de marché afin de libérer de l'espace pour un usage d'agrément,
- sécuriser les déplacements piétons en particulier l'accès au groupe scolaire.

L'opération est inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements et son coût global est évalué à 2 500 000 € TTC, dont :

- travaux :	2 000 000 €,
- honoraires de maîtrise d'œuvre de conception et de réalisation :	250 000 €,
- frais de maîtrise d'ouvrage :	125 000 €,
- imprévus :	125 000 €.

Le projet d'aménagement de la place s'accompagne de travaux de voirie impliquant l'organisation d'une concertation préalable, conformément aux articles L 300-2 c) et R 300-1 du code de l'urbanisme.

Le périmètre de la concertation s'inscrit dans un rayon d'environ 150 mètres autour de la place Salengro, comme figurant sur le plan ci-après annexé.

Les modalités de la concertation préalable proposées sont les suivantes :

- la concertation sera ouverte au mois de juin 2011. Des avis administratifs annonceront les dates de début et de clôture de la concertation. Ces avis seront affichés aux emplacements réservés à cet effet à l'Hôtel de la Communauté urbaine de Lyon et à la mairie de Saint Priest et publiés dans la presse,

- un dossier sera mis à la disposition du public, aux heures habituelles d'ouverture au public, à la mairie de Saint Priest - Place Charles Ottina - 69800 Saint Priest et à l'Hôtel de la Communauté urbaine de Lyon - 20, rue du Lac - 69003 Lyon.

Ce dossier comprendra notamment :

- la présente délibération,
- un plan de situation,
- un plan de périmètre de la concertation,
- une notice explicative présentant les objectifs du projet,
- un cahier destiné à recueillir les observations des personnes concernées.

Ce dossier pourra, en tant que de besoin, être complété par des éléments d'informations supplémentaires pendant toute la durée de la concertation.

A l'issue de la concertation, il sera rendu compte du bilan de celle-ci par délibération du conseil de Communauté ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

Approuve :

a) - les objectifs poursuivis par le réaménagement de la place Roger Salengro et des voiries adjacentes à Saint Priest,

b) - l'ouverture et les modalités de la concertation préalable à l'opération d'aménagement de la place Salengro à Saint Priest, en application de l'article L 300-2 c) du code de l'urbanisme.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 25 mai 2011.